Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2018/09 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale des Pays de la Loire**, délégation permanente est donnée à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Domaine concerné	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à engager l'établissement dans la limite de 40000€ HT ou dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction Générale, et à certifier des services faits, des factures ou des indus	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus	Pascal LONDOT	Directeur régional
			Arnaud GONTAN	Chef du service des contrôles
			Véronique CLEMENT	Cheffe du service administratif et financier
			Pascale CHERTIER	Cheffe du service de gestion des aides

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Domaine concerné	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
2	Capacité à certifier des services faits, des factures ou des indus	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus		
3	Capacité à certifier des frais définitifs de déplacement	Dépenses de fonctionnement (enveloppe 2)	Pascal LONDOT	Directeur régional
			Véronique CLEMENT	Cheffe du service administratif et financier
			Hélène RINCE	Gestionnaire
4	Capacité à liquider des factures clients, des titres de recette ou toutes écritures de correction sur titre	Recettes de fonctionnement et d'investissement	Pascal LONDOT	Directeur régional
			Véronique CLEMENT	Cheffe du service administratif et financier
			Pascale CHERTIER	Cheffe du service de gestion des aides
5	Capacité à liquider et ordonnancer toute pièce de dépense ou de recette ayant ou non un impact budgétaire	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus		
6	Capacité à engager l'établissement, à certifier des services faits ou des factures et capacité à liquider et ordonnancer toute pièce de dépense ou de recette ayant ou non un impact budgétaire	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus		
7	Capacité à liquider et ordonnancer toute pièce de recette ayant ou non un impact budgétaire	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus		
DR8	Capacité à signer les conventions, marchés et avenants conclus avec des personnes publiques ou privées	Crédits d'intervention	Pascal LONDOT	Directeur régional
			Pascale CHERTIER	Cheffe du service de gestion des aides
DR9	Capacité à liquider les aides agricoles en dépenses et en recettes (relevant de la DR)	Crédits d'intervention	Pascal LONDOT	Directeur régional
			Pascale CHERTIER	Cheffe du service de gestion des aides
DR10	Capacité à liquider les aides autres qu'agricoles en dépenses et en recettes (relevant de la DR)	Crédits d'intervention	Pascal LONDOT	Directeur régional
			Pascale CHERTIER	Cheffe du service de gestion des aides
			Murielle LANDAIS	Adjointe à la cheffe du service de gestion des aides et cheffe du secteur formation professionnelle, emploi et apprentissage Région
DR11	Capacité à ordonnancer les aides agricoles liquidées (en dépenses et en recettes)	Crédits d'intervention		
DR12	Capacité à ordonnancer les aides liquidées autres qu'agricoles (en dépenses et en recettes)	Crédits d'intervention		

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Domaine concerné	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
DR13	Capacité à signer les correspondances ou documents relevant de la DR, non couverts par les rubriques DR 10 à DR 12 à l'exclusion du courrier parlementaire	Direction régionale Pays de la Loire	Pascal LONDOT	Directeur régional
		Contrôles	Arnaud GONTAN	Chef du service des contrôles
			Mohammed OUASRI	Adjoint au chef du service des contrôles – Responsable du secteur surface
		Contrôles - dispositifs animaux	Marie-Pierre GUYOT	Cheffe du secteur dispositifs animaux
		Contrôles - administratif	Vincent BRIANCEAU	Chef du secteur administratif contrôle
		Contrôles - dispositif investissement	Domitille de FONTANGES	Cheffe du secteur dispositif investissement
		Gestion des aides	Pascale CHERTIER	Cheffe du service de gestion des aides
			Murielle LANDAIS	Adjointe à la cheffe du service de gestion des aides et cheffe du secteur formation professionnelle, emploi et apprentissage Région
		Gestion des aides – appui juridique, financier et fonds européens	Delphine AVRAMOGLOU	Cheffe du secteur d'appui juridique, financier et fonds européens

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale des Pays de la Loire**, délégation permanente est donnée à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Absence ou empêchement	Domaine / périmètre	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à signer les correspondances ou documents sans incidence financière relevant de la DR, à l'exclusion du courrier parlementaire		Direction régionale des Pays de la Loire	Pascal LONDOT	Directeur régional
		En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal LONDOT pour le domaine ci-contre :	Gestion des aides	Pascale CHERTIER	Cheffe du service de gestion des aides
		En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal LONDOT et Pascale CHERTIER pour le domaine ci-contre :	Gestion des aides	Murielle LANDAIS	Adjointe à la cheffe du service de gestion des aides
			Gestion des aides – appui juridique, financier et fonds européens	Delphine AVRAMOGLOU	Cheffe du secteur d'appui juridique, financier et fonds européens
		En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal LONDOT pour le domaine ci-contre :	Administratif et financier	Véronique CLEMENT	Cheffe du service administratif et financier
		En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal LONDOT pour le domaine ci-contre :	Contrôles	Arnaud GONTAN	Chef du service des contrôles
				Mohammed OUASRI	Adjoint au chef du service des contrôles – Responsable du secteur surface
		En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal LONDOT, Arnaud GONTAN et Mohammed OUARSI pour le domaine ci-contre :	Contrôles - dispositifs animaux	Marie-Pierre GUYOT	Cheffe du secteur dispositifs animaux
			Contrôles - administratif	Vincent BRIANCEAU	Chef du secteur administratif contrôle
			Contrôles - dispositif investissement	Domitille de FONTANGES	Cheffe du secteur dispositif investissement
2	Capacité à signer les congés annuels et les autorisations d'absence		Agents de la Direction régionale des Pays de la Loire	Pascal LONDOT	Directeur régional
			Agent du service des contrôles	Arnaud GONTAN	Chef du service des contrôles
			Agents du service administratif et financier	Véronique CLEMENT	Cheffe du service administratif et financier
			Agents du service de gestion des aides	Pascale CHERTIER	Cheffe du service de gestion des aides
3	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la direction régionale en qualité de notateur primaire			Pascal LONDOT	Directeur régional
				Arnaud GONTAN	Chef du service des contrôles
				Véronique CLEMENT	Cheffe du service administratif et financier
				Pascale CHERTIER	Cheffe du service de gestion des aides
4	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la direction régionale en qualité de notateur secondaire			Pascal LONDOT	Directeur régional

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 1er janvier 2018.

Fait à Limoges,
le 29 JAN. 2018

Président directeur général (original)

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Pascal LONDOT
M. Arnaud GONTAN
Mme Véronique CLEMENT
Mme Pascale CHERTIER
M. Vincent BRIANCEAU
Mme Domitille de FONTANGES
Mme Marie-Pierre GUYOT
Mme Murielle LANDAIS
Mme Delphine AVRAMOGLOU
Mme Hélène RINCE
M. Mohammed OUASRI

DRH
DFJL